

**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR  
Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD  
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER.

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** Séverine CHAPUIS

**Secrétaire de séance :** Benoit GENEIX

**MODIFICATION DE LA DURÉE DE SERVICE D'EMPLOIS  
A TEMPS NON COMPLET**

**Rapporteur :** Bernard GARCIA, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants :

52

- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 97,  
**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,  
**Vu** le tableau des emplois,  
**Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 octobre 2018.

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'actuellement deux agents titulaires à temps non complet de la Communauté de Communes, exercent des missions d'agents techniques, et sont également salariés de l'Association Intercommunale d'Animation sur un nombre d'heures déterminées.

Aussi les deux agents vont exercer entièrement, à compter du 01 janvier 2019, leurs missions au sein de la Communauté de Communes au vue de la reprise des salariés de l'Association Intercommunale d'Animation.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois concernés de la façon suivante :

- Suppression, à compter du 01 janvier 2019, de deux emplois permanents à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 18.50/35<sup>ème</sup> et de 23.50/35<sup>ème</sup>,
- Création, à compter de cette même date, de deux emplois permanents à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 33.50/35<sup>ème</sup>.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** la suppression à compter du 01 janvier 2019 de deux emplois permanents à temps non complet d'une durée hebdomadaire respective de 18.50/35<sup>ème</sup> et de 23.50/35<sup>ème</sup> d'adjoints Techniques Territoriaux,
- **Autorise** la création, à compter de cette même date, de deux emplois permanents à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 33.50/35<sup>ème</sup> au grade d'adjoint technique territorial,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 49	Représentés : 3	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

